

Organisme public, nous vous accompagnons gratuitement :

- Pour réaliser votre projet de **chaleur renouvelable**
- Pour vous aider à recevoir **45 % de subventions**

Contact : Céline PIERROT – Pays de Loire Touraine – Pays de Loire Nature
06.76.71.17.01 - celine.pierrot@paysloirenature.fr

QUELS INVESTISSEMENTS SONT ÉLIGIBLES ?



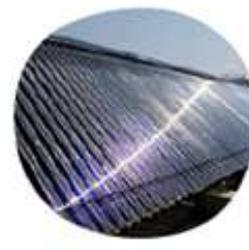
BIOMASSE
bois plaquettes



**RÉSEAUX
DE CHALEUR**
alimentés par des énergies
renouvelables



GÉOTHERMIE



**SOLAIRE
THERMIQUE**



**RÉCUPÉRATION
CHALEUR FATALE**

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Entreprises – Agriculteurs – Campings – Hôtels – Gites – Chambres d'hôtes
- Communes – Communautés de Communes
- Bailleurs sociaux – Associations – Etablissements socio-hospitaliers

POURQUOI REALISER UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE THERMIQUE ?

- Faire des **économies** avec son budget de fonctionnement
- **Réduire** son empreinte carbone
- **Développer** l'emploi et le tissu économique local
- Favoriser la **transition énergétique** du territoire ou de son entreprise

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET



S'informer de la faisabilité du projet

Conseils techniques et avis gratuits (pré-étude réalisée par l'ADAC-ADIL*)



Concevoir le projet

Etudes subventionnées à 60 % réalisées par un bureau d'études labélisé RGE



Réaliser les travaux

45 % de subvention sur le coût éligible

* ADAC : Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales

* ADIL : Agence départementale d'information sur le logement

QUELS TERRITOIRES SONT CONCERNÉS ?

